

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_36
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale
Service en charge : Jeunesse et Sports ; Vie Associative

Objet : Convention de partenariat entre l'Association Centre Laïque Culturel et Sportif (CLCS) et la Ville de Firminy

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-8,

Vu la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et aux mesures d'encouragement à la vie associative, ainsi que son décret d'application n° 2006-887 du 17 juillet 2006,

Vu le projet de convention de partenariat tel que rapporté en annexe entre la Ville de Firminy et l'association dénommée Centre Laïque Culturel et Sportif (CLCS),

Considérant que l'association Centre Laïque Culturel et Sportif (CLCS), dont le siège social est situé au 29 rue des Noyers, concourt de manière prépondérante à l'enseignement, à la pratique omnisports et culturelle, ainsi qu'à l'intégration des jeunes sur la commune de Firminy à travers des actions structurées (écoles de sport, médiation sportive, activités périscolaires et animations de quartiers),

Considérant la volonté de la Ville de soutenir activement le développement de ces pratiques sportives et culturelles fondées sur le respect, la mixité sociale, l'épanouissement collectif et la formation des encadrants,

Considérant qu'il convient d'officialiser et d'organiser les engagements réciproques des deux parties, notamment les modalités de soutien financier, de valorisation des aides en nature, ainsi que les conditions de mise à disposition gracieuse de locaux communaux et de la piste d'athlétisme du stade municipal Le Corbusier,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention de partenariat entre l'association dénommée Centre Laïque Culturel et Sportif (CLCS) et la Ville de Firminy,
- Autoriser la signature dudit projet,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_36
Référence Nomenclature n°7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre l'association dénommée Centre Laïque Culturel et Sportif (CLCS) et la Ville de Firminy,
- **AUTORISE** la signature dudit projet,
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,


Evelyne BERGER

Le Maire,


Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 22 Septembre 2026...
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
JC. MONNERET



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_36
Référence Nomenclature n°7.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

**Convention de partenariat entre l'Association Centre Laïque Culturel
et Sportif (CLCS) et la Ville de Firminy**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGER Evelyne.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33